

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC





Table des matières

Introduction	3
1. Le contexte économique mondial et européen	4
2. La loi des finances 2024	10
3. Retrospective financière des comptes 2018-2023 de la Commune	12
4. Orientations budgétaires 2024	31
4. Présentation des principales orientations 2024 – Budget annexe parkings municipaux	45
5. Présentation des principales orientations 2024 – Budget annexe Boutique du Château	47

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'impose aux communes et plus généralement à l'ensemble des collectivités et ce, dans le respect d'un délai précédant l'examen du budget primitif.

En application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application des articles L5217-10-1 et suivants. L'entité qui opte pour le référentiel M57 applique l'article L5217-10-4 dudit code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles, qui précise que la présentation des orientations budgétaires intervient dans **un délai de dix semaines précédant l'examen** du budget ;

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective) et de proposer les grandes orientations à venir de la collectivité. L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Sallancharde, tout en tenant compte du contexte économique national, des orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN

1. 2023- une croissance mondiale résiliente.

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés. La plupart des banques centrales ont poursuivi leur resserrement monétaire même si l'on peut considérer qu'à ce jour le relèvement des taux soit atteint.

Malgré tout, l'économie mondiale a montré des signes d'amélioration même si la reprise reste fragile, sur fond de risques notables de révision à la baisse des projections. Début 2023 la croissance du PIB a été plus forte que prévue, mais s'est modérée à mesure que les effets du resserrement des conditions financières, de la croissance atone des échanges et de la faiblesse de la confiance des entreprises et des consommateurs se sont faits de plus en plus sentir.

La baisse des prix de l'énergie a contribué au recul de l'inflation globale et à l'atténuation des tensions pesant sur le budget des ménages. La réouverture de la Chine, plus précoce que prévu, a stimulé l'activité mondiale. Toutefois, l'inflation sous-jacente s'avère persistante et l'impact de la hausse des taux d'intérêt se fait de plus en plus sentir dans l'ensemble de l'économie. L'activité a ralenti dans les secteurs sensibles à l'évolution des taux d'intérêt, en particulier les marchés du logement, et dans les économies dépendant des financements bancaires.

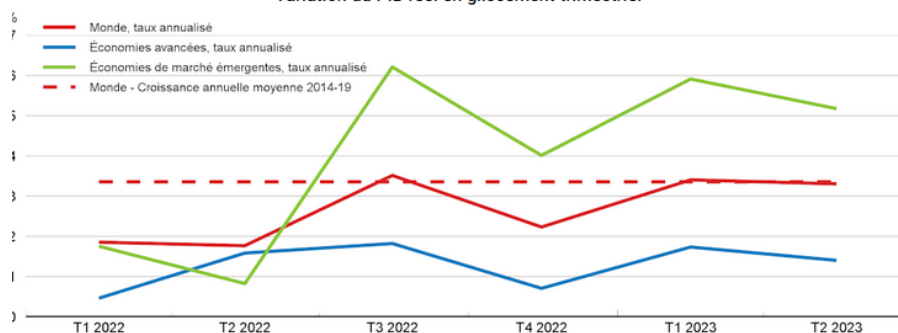
Les tensions géopolitiques amplifient également l'incertitude quant aux perspectives à courts termes.

La croissance du PIB mondial devrait s'infléchir pour s'établir à 2.7 % en 2024 contre 2.9 % cette année, avant d'augmenter légèrement pour atteindre 3 % en 2025 à mesure que la progression des revenus réels reprendra et que les autorités monétaires commenceront à abaisser les taux d'intérêt directeurs. Les disparités grandissantes entre les économies devraient persister à court terme. Ainsi, la croissance résistera généralement mieux dans les économies de marché émergent que dans les économies avancées.

Dans les économies du G20, l'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation devrait poursuivre son mouvement de repli à la faveur de l'allègement des tensions sur les coûts, passant de 6.2 % en 2023 à 5.8 % en 2024 puis 3.8 % en 2025. En 2025, l'inflation devrait revenir à l'objectif dans la plupart des grandes économies.

Graphique 1.1. La croissance mondiale a bien résisté au premier semestre de 2023

Variation du PIB réel en glissement trimestriel



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 114 ; et calculs de l'OCDE.

StatLink <https://stat.link/ysbkrrp>

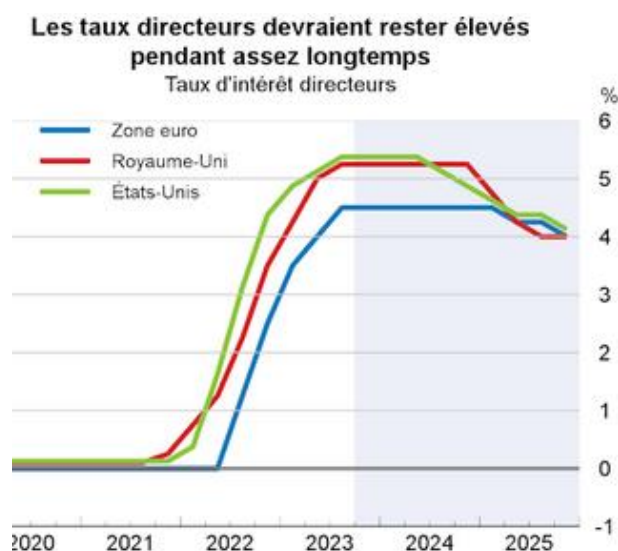
2. Une reprise modeste pour la zone EURO

L'économie européenne a perdu de son dynamisme cette année, sur fond de coût élevé de la vie, de faible demande extérieure et de resserrement monétaire. L'inflation est tombée en octobre à son plus bas niveau depuis deux ans dans la zone euro et devrait continuer à baisser.

Toutefois l'activité économique devrait progressivement se redresser, parallèlement au redémarrage de la consommation, favorisée par l'évolution des salaires et la poursuite de la baisse de l'inflation. Si le ralentissement de celle-ci au cours de l'année écoulée était dû principalement à la forte baisse des prix de l'énergie, il s'est aujourd'hui généralisé à l'ensemble des grandes catégories de consommation, au-delà de l'énergie et des denrées alimentaires.

Le marché du travail de l'UE a continué, quant à lui, d'enregistrer des résultats corrects en 2023 (5.9% de la population active, en baisse par rapport à 2022 6.1%) malgré le ralentissement de la croissance économique. Ce taux présente toutefois des disparités selon les états, résultant des législations nationales et des dynamismes économiques propres traduits par la capacité de chaque Etat à produire des richesses à partir des matières premières, nationales ou importées, par la combinaison du travail (machines et citoyens) et du capital (investissements publics et privés). A partir du 3^{ème} trimestre 2023 la France et l'Allemagne enregistrent des suppressions d'emplois dans certains secteurs (construction ...).

Sur le plan monétaire la BCE (banque centrale européenne) a continué à resserrer sa politique monétaire, en portant le taux de facilité de dépôt à 4 % et le taux des opérations principales de refinancement à 4.5 %. Ces deux taux se situent à des niveaux historiquement élevés. Selon les projections, les taux directeurs devraient rester à ce niveau encore en 2024, afin de réduire durablement les tensions inflationnistes.



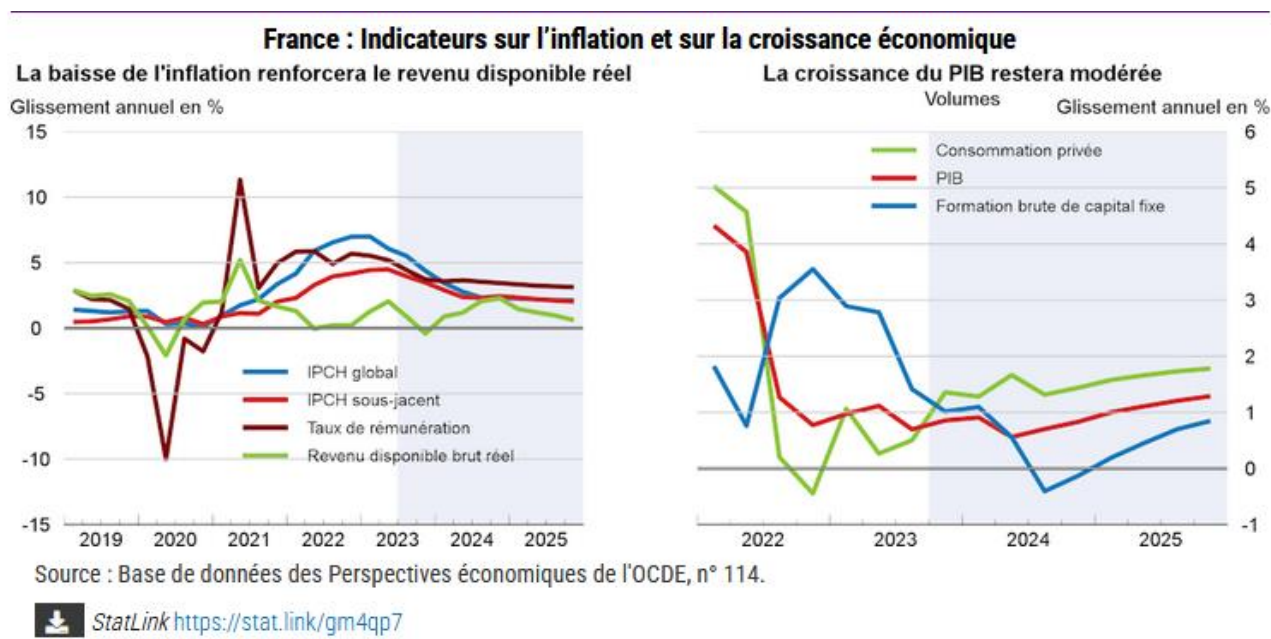
3. Le contexte national : une reprise fragile

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendue au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Celle-ci a été plus modeste sur la fin de l'année 2023 et la croissance du PIB devrait refluer et passer de 0.9 % en 2023 à 0.8 % en 2024, avant de remonter à 1.2 % en 2025.

La situation restera tendue sur le marché du travail, entretenant les pressions à la hausse sur les salaires et ouvrant la voie à une légère progression du pouvoir d'achat et à une amélioration progressive de la consommation privée, d'autant que l'inflation fléchira pour revenir de 4.9 % fin 2023 à moins de 3 % en 2024. Cependant, la dégradation des conditions de financement due au resserrement de la politique monétaire continuera de peser sur l'investissement et la consommation.

Les mesures de soutien budgétaire adoptées pour protéger les ménages et les entreprises de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires vont être progressivement supprimées, ce qui permettrait d'accélérer le nécessaire assainissement budgétaire. Malgré les réductions de dépenses annoncées, le déficit budgétaire devrait rester important, à 4.6 % du PIB en 2025.



Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

Loi de programmation 2023-2027

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au 1^{er} trimestre 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au 2^{ème} trimestre.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024.

En 2023, cela s'est traduit par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au 1^{er} trimestre 2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir au second trimestre, à son niveau de 2022. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement qui vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027, repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB vers une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Mais l'objectif de la loi de programmation est bel et bien de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement. Les trajectoires proposées, très élaborées, sont-elles tenables au vu de l'enchaînement des crises récentes? Tout dépendra de la macro-économie, mais aussi de la volonté politique dans un contexte national complexe marqué pour l'exécutif par une absence de majorité.

La transition écologique s'impose dans les lois de finances successives. Le rapport Pisani-Ferry Mahfouz a mis des chiffres (qui devraient évoluer) sur son coût. Le secteur public local, principal pourvoyeur d'infrastructures sur les territoires, va voir ses investissements fortement progresser. Conséquence : la mise en place de nouveaux indicateurs, ainsi qu'une série d'amendements rendent obligatoire (hors petites communes) une logique de budget vert. La dette verte apparaît elle-aussi dans les textes car il faut, en effet, financer ces transitions.

4. La conjoncture Sallancharde

La population:

La commune de Sallanches compte 18 780 habitants (source INSEE, population municipale applicable au 1^{er} janvier 2024) : 17 600 résidences principales et 1180 en résidences secondaires, sur une superficie de 6 587 hectares. Elle est située à une altitude comprise entre 530 et 2752 mètres, sommet de la Pointe Percée. La commune s'étend sur une plaine large de plus de 6 kilomètres, d'une longueur de près de 1.5 kilomètre, délimitée par la chute des Aravis d'une part et le massif du Coloney de l'autre. Cette vallée dessert la chaîne du Mont-Blanc, la vallée de l'Arve (Cluses, Bonneville) ainsi que les communes de Saint Gervais et Megève. Elle est située sur le département de la Haute-Savoie et fait partie de l'arrondissement de Bonneville et de la communauté de communes Pays de Mont Blanc.

	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2019	2021	2023	2024
Population	9 026	10 296	12 767	14 383	15 495	15 957	16 831	17 004	17 450	17 600
Densité moyenne (hab/km²)	137,0	156,3	193,8	218,4	235,2	242,2	251	254	260	285

Le tissu économique

La commune de Sallanches dispose d'une attractivité au regard de sa centralité et d'un environnement économique toujours dynamique.

Sallanches comptabilise 2 157 établissements répartis de la manière suivante :

Nombre d'établissements au 31 décembre 2020 par secteur d'activité



	Nombre		%	
	Sallanches	CC Pays du Mont-Blanc	Sallanches	CC Pays du Mont-Blanc
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	115	348	5,3	4,6
Construction	294	1 002	13,6	13,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	558	1 943	25,9	25,4
Information et communication	39	123	1,8	1,6
Activités financières et d'assurance	76	196	3,5	2,6
Activités immobilières	121	590	5,6	7,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	366	1 146	17,0	15,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	367	1 574	17,0	20,6
Autres activités de services	221	716	10,2	9,4
Total	2 157	7 638	100,0	100,0

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - 2021

Champ : activités marchandes hors agriculture.

La Ville compte 8 206 emplois dont 6 934 salariés répartis par secteurs d'activités suivants :

Emplois selon le secteur d'activité

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

	Nombre		dont femmes (%)		dont salariés (%)	
	Sallanches	CC Pays du Mont-Blanc	Sallanches	CC Pays du Mont-Blanc	Sallanches	CC Pays du Mont-Blanc
Ensemble	8 206	21 228	54,2	49,2	85,4	82,3
Agriculture	50	256	48,0	36,1	25,5	21,6
Industrie	1 120	1 880	41,4	34,8	93,7	90,9
Construction	699	2 383	12,1	9,4	66,2	70,7
Commerce, transports, services divers	3 779	10 959	50,2	49,8	83,4	81,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 558	5 750	77,3	69,8	91,3	87,9

2009 2014 **2020**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2020

Les catégories socio-professionnelles présentes sur le territoire :

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

	Nombre		%	
	Sallanches	CC Pays du Mont-Blanc	Sallanches	CC Pays du Mont-Blanc
Agriculteurs exploitants	44	223	0,5	1,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	742	2 315	9,0	10,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	942	2 363	11,5	11,1
Professions intermédiaires	2 200	5 378	26,8	25,3
Employés	2 473	6 260	30,1	29,5
Ouvriers	1 804	4 688	22,0	22,1
Total	8 206	21 228	100,0	100,0

2009 2014 **2020**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2020

2. LA LOI DES FINANCES 2024

La loi de finances 2024 poursuit le plan de programmation 2023-2027 dont l'objectif est la réduction du déficit public avec notamment la volonté du gouvernement d'instaurer un mécanisme de maîtrise des dépenses des collectivités. L'effort de réduction doit passer à la fois par les administrations publiques centrales mais également par les administrations locales.

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'état aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

L'état s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Cet objectif correspond à l'inflation corrigée de 0.5 point.

Sur le terrain des finances locales, des éléments importants sont à noter :

Hausse des concours financiers de l'état (+1.2%)

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, ainsi le PLF renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €. Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'état augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024. La dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficultés est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions €. Enfin le PLF crée une dotation de 5 millions d'€ pour le plan national contre les violences aux élus.

Mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est proposée dans le PLF 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- La rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- La décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- La préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- La transition énergétique : + 1,1 milliard €
- La compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- Le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

Renouvellement des dotations de soutien à l'investissement local (DETR /DSIL)

La DGF est en hausse mais celle-ci porte sur les dotations de péréquation (DSR /DSU) ; **celles-ci ne sont pas perçues par la commune de Sallanches.**

Augmentation du FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions € pour 2024, soit une hausse de 6 %. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). **En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA**, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1er janvier 2021. Pour l'état, cette disposition doit permettre « de soutenir notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels ».

Maintien du bouclier tarifaire

La proposition porte sur la prolongation du bouclier pour l'année 2024. Si les tarifs réglementés de l'électricité en 2024 dépassent ceux du 31 décembre 2023, alors l'état peut fixer leur niveau à un niveau inférieur aux tarifs de la réglementation en vigueur.

Le « bouclier tarifaire » s'applique aux petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. La commune de Sallanches ne rentre pas dans ce dispositif.

Budgets verts et dette verte

La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. Depuis 2020, un rapport annexé au PLF présente celui du budget de l'Etat. Plusieurs collectivités se sont également engagées dans cette démarche, convaincues par le fait que la budgétisation verte favorise la transition écologique dans leur collectivité. Cependant, pour pouvoir aller plus loin dans la démarche, les collectivités mettent en avant leur manque d'outils et de méthode.

Cet amendement prévoit de généraliser la démarche de budgétisation verte pour les communes et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du CA ou du CFU. Ainsi, leur budget devra intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » **dès l'exercice 2024**

De même à partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « état des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

3. RETROSPECTIVE FINANCIERE DES COMPTES 2018-2023 DE LA COMMUNE

La période d'analyse rétrospective repose sur les 6 derniers exercices clos (2018 à 2023)

L'exercice budgétaire 2023 témoigne de la reprise de l'activité par l'avancement et la concrétisation de plusieurs projets de mandat. Un budget encore marqué par la tendance inflationniste qui a marqué le pays, même si l'envolée du prix des matières premières a poursuivi son atterrissage tout au long du 1^{er} semestre pour revenir à des niveaux plus raisonnables.

Dans la continuité de 2022, la construction du budget 2023 avait été établie avec grande prudence pour faire face à des perspectives incertaines.

Par ailleurs, compte tenu de la forte inflation généralisée à l'ensemble des produits de grande consommation, la question de la revalorisation des rémunérations s'est à nouveau présentée. La municipalité avait anticipé ce point par l'attribution d'une enveloppe destinée à revaloriser les plus faibles rémunérations.

L'Etat s'est, de nouveau, invité sur cette question en prévoyant une attribution de points supplémentaires à l'ensemble des grilles de rémunérations. Ces décisions se sont imposées à l'ensemble des collectivités.

Côté recettes, la collectivité a bénéficié de la revalorisation des bases fiscales, celles-ci étant calculées sur l'inflation et ce, malgré le fait qu'aucune augmentation des taux n'ait été décidée, hormis celle relative à la taxe d'habitation des résidences secondaires mais dont les effets se produiront sur 2024.

Enfin la dynamique des recettes liées à la fréquentation des services témoigne d'une forte attractivité de ces derniers.

Ainsi chaque année, malgré les aléas conjoncturels, la collectivité s'efforce d'anticiper un budget au plus près de la réalité, afin de trouver le juste équilibre qui permettra de maintenir l'autofinancement nécessaire à la poursuite des investissements portés dans un programme pluriannuel dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration et au développement du territoire.

Présentation des flux de dépenses et de recettes

1. Le fonctionnement

a. Les charges de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement (hors amortissements) de la ville représentent 21 057 675 € en 2023. Depuis 2018 elles ont évolué de 16.9 %.

Elles sont composées de 5 principaux postes :

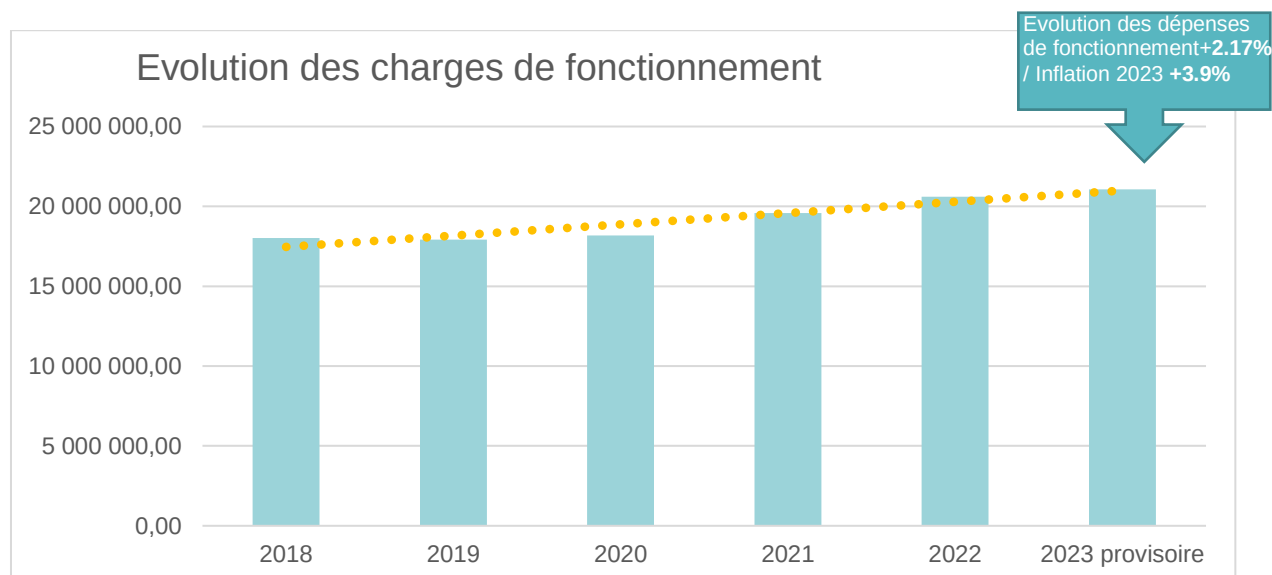
- Les charges de personnel : 56.9 % des charges réelles de fonctionnement. Ce ratio est un peu supérieur à la moyenne des communes de la même strate 56.31% mais est cohérent au vu notamment du nombre d'équipements de la commune et des services internalisés (travaux en régie).

- Les charges à caractère général : 26.4% des charges réelles de fonctionnement, constituées essentiellement d'achat de fournitures, de fluides et de prestations de services.
- Les autres charges de gestion courante : 10.42% des charges réelles de fonctionnement constituées essentiellement des participations et subventions versées.
- Les atténuations de produits : 2.93% des charges réelles de fonctionnement.
- Les charges d'intérêts de la dette: 3.17% des charges réelles de fonctionnement,
- Les charges exceptionnelles: 0.18% des charges réelles de fonctionnement.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	Total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	Variation DRF	DRF avec travaux en régie par habitant	DRF hors travaux en régie par habitant
2018	18 014 182	2.15 %	1 053	958
2019	17 919 110	-0.53 %	1 057	945
2020	18 168 224	1.39 %	1 072	945
2021	19 581 896	+7.78%	1 186	1 156
2022	20 609 984	+5.25%	1 181	1 152
2023 (résultats provisoires)	21 057 675	+2.17 %	1 148	1 121

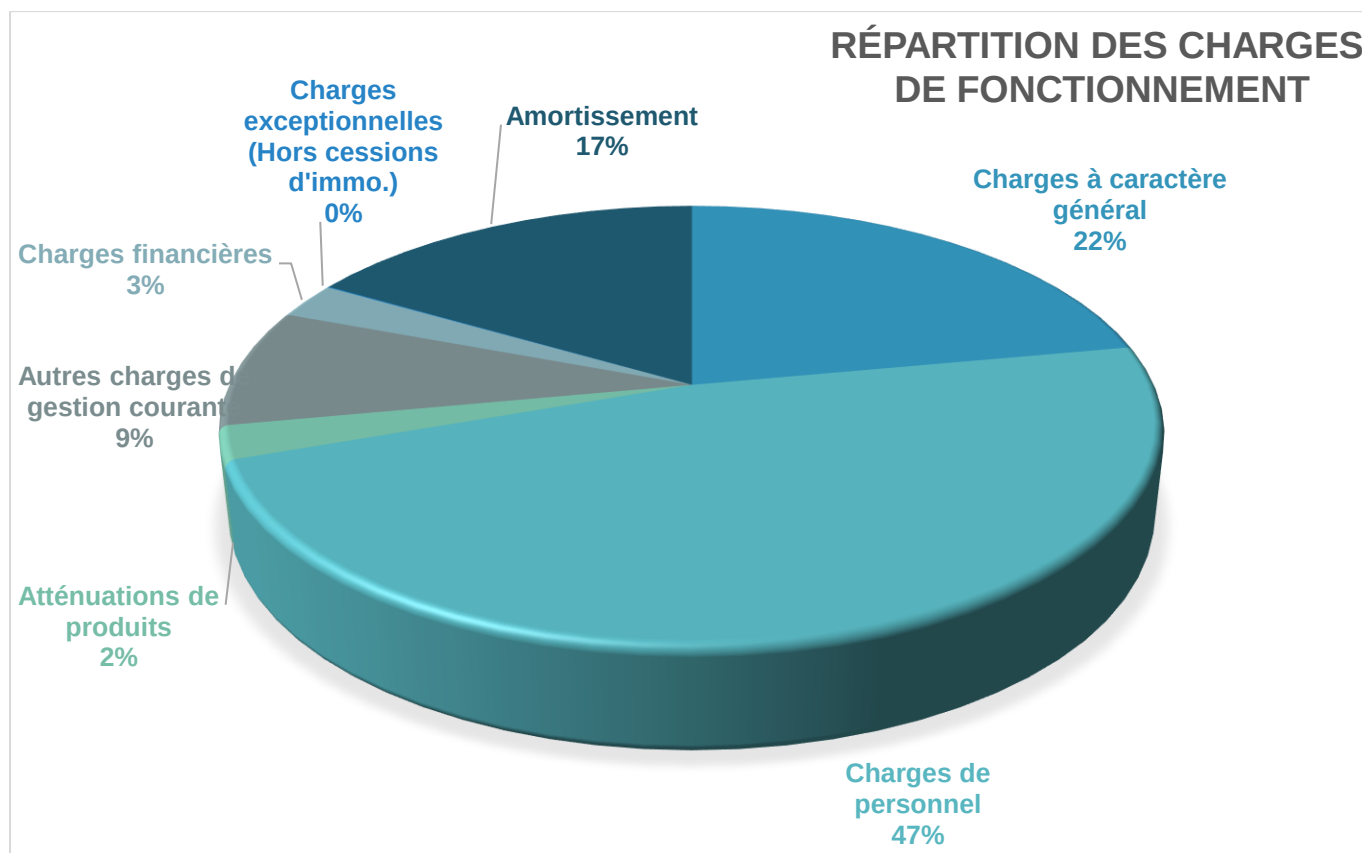
A noter que l'évolution des charges de fonctionnement a été contenue puisqu'elle se situe bien en dessous de l'inflation 2023 (2.17% contre 3.9%)



Répartition des dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)	Tendance
Charges à caractère général	4 199 745	4 497 142	3 832 127	4 674 377	5 597 100	5 569 543	
Charges de personnel	9 617 242	9 602 664	9 704 649	10 683 888	11 335 704	11 992 015	
Atténuations de produits	691 665	685 686	689 361	688 730	694 588	616 423	
Autres charges de gestion courante	1 940 458	1 983 779	1 979 952	2 067 698	1 909 005	2 194 782	
Autres dépenses (provision créances douteuses)	0	0	0	0	0	711	
Charges financières	893 902	887 729	829 846	759 630	694 561	667 682	
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	671 169	262 109	1 132 289	706 492	379 025	16 819	
Opérations d'ordre	5 998 986	3 405 704	1 411 298	6 186 832	2 170 650	4 176 862	
Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0		
Charges de fonctionnement	24 013 168	21 324 813	19 579 522	25 767 649	22 780 634	25 234 536	

Ci-dessus répartition des dépenses en y intégrant les dépenses d'amortissement :



Les charges de personnel

Entre 2018 et 2023, les charges de personnel (chapitre 012) ont évolué de 24%.

L'évolution présentée ci-dessous s'appuie sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements)

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2018	9 617 242	1.34%	54.60%	55.6%
2019	9 602 664	-0.15%	55.01%	56.6%
2020	9 704 649	+1.06%	54.54%	56.6%
2021	10 683 888	+10.10%	54.50%	56.4%
2022	11 335 704	+6.10%	55.00%	56.3%
2023 (CA PROVISoire)	11 982 015	+5.70%	56.90%	

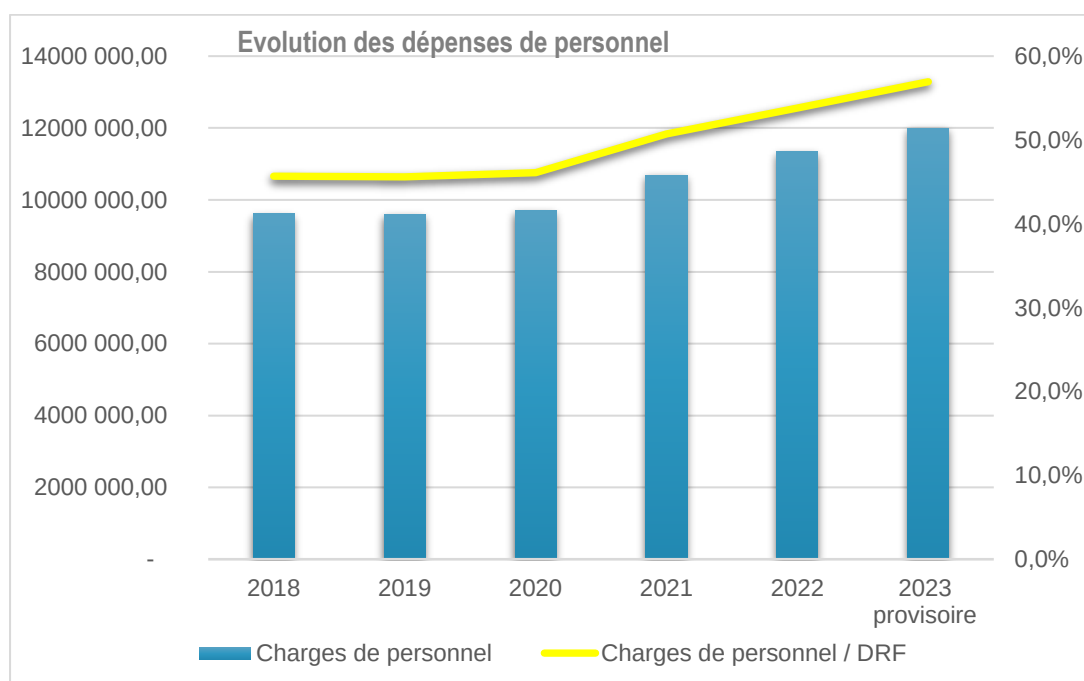
Sur les derniers exercices, les collectivités ont subi plusieurs revalorisations imposées par l'Etat pour faire face notamment au recul du pouvoir d'achat des fonctionnaires (hausse du smic, hausse du point d'indice, attribution de points supplémentaires pour toutes les grilles de rémunérations).

En 2023 la municipalité s'est attachée à revaloriser le régime indemnitaire des agents et notamment celui des plus petites rémunérations.

Pour information, l'évolution du salaire brut d'un poste catégorie C début de carrière (hors charges patronales) :

- Décembre 2020 : 1 624,00 €
- Décembre 2021 : 1 670,99 €
- Décembre 2022 : 1 784,96 €
- Mai 2023 : 1 828,61 €
- 2024 : 1 879,47 €

Un poste de catégorie C en début de carrière coûterait donc à la collectivité en 2024, + 15,7 % par rapport à 2020, étant entendu que le personnel communal est composé à 69% d'agents de catégorie C.



Les charges à caractère général

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011 et évoluent de la manière suivante :

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2018	4 199 745	7.2 %
2019	4 497 142	7.08 %
2020	3 832 127	-14.79 %
2021	4 675 547	+22%
2022	5 597 100	+19.7%
2023 (CA provisoire)	5 569 543	-0.50%

Ces charges ont évolué de plus 32.9% depuis 2018.

Après une année 2022 très inflationniste, la municipalité a pu contenir ces dépenses de fonctionnement notamment grâce à une politique active en matière de gestion des fluides, en interne mais aussi dans le cadre de l'utilisation des équipements par des tiers.

La hausse des dépenses énergétiques conduit l'ensemble des usagers à revoir leur pratique vers une plus grande sobriété ; les investissements dans les technologies plus économiques (éclairage en LED) accompagnent ces usages.

Les autres charges de gestion courante

Elles sont inscrites dans le chapitre 65 et correspondent aux participations et subventions versées par la commune.

En 2023, 962 744 € ont été versés aux associations de Sallanches.

Depuis 2018 ces charges ont évolué de + de 13%

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2018	1 940 458	-3.65 %
2019	1 983 779	2.23 %
2020	1 979 952	-0.19 %
2021	2 067 697	+4.43%
2022	1 909 005	-7.7%
2023 provisoire	2 194 483	+14.9 %

b. Les produits de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement (hors produit de cessions et amortissements de subventions) de la ville s'élèvent à 26 605 349 € en 2023 :

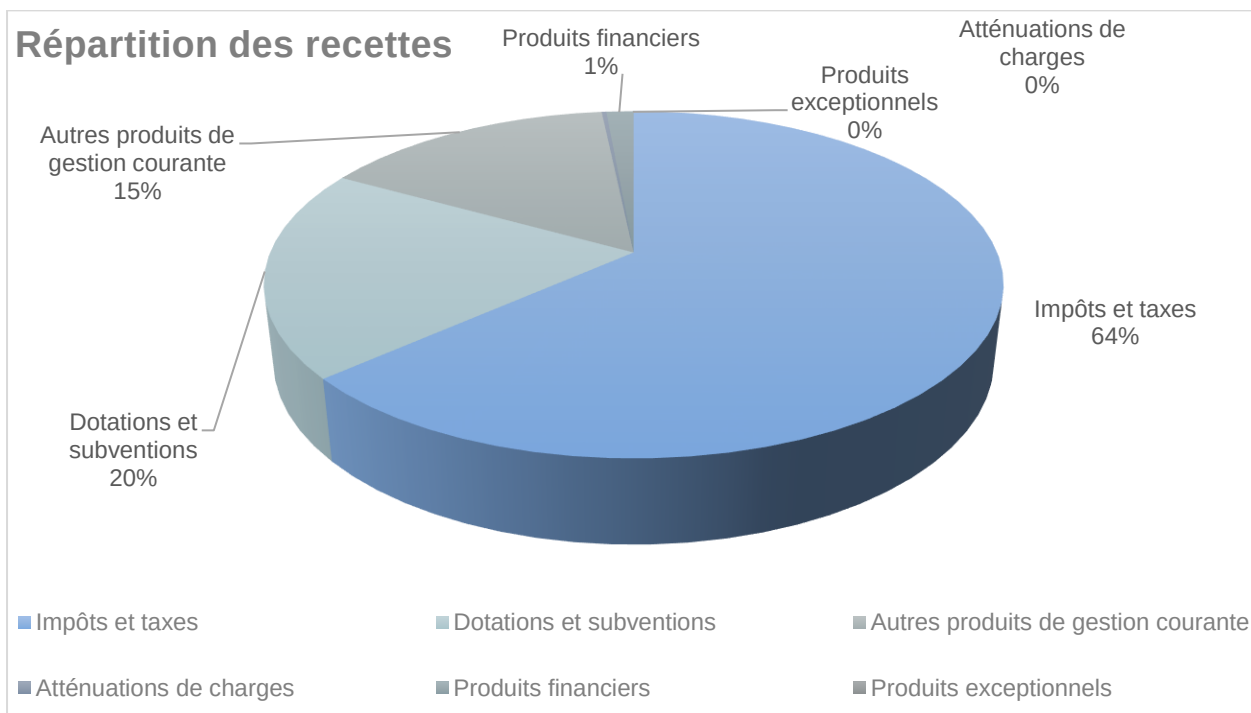
- Les impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte) représentent 55% des recettes réelles de fonctionnement. S'agissant de ces recettes, trois grands postes peuvent être distingués :
 - Les produits de fiscalité sur les ménages 69%
 - La fiscalité foncière des entreprises 13%
 - La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (10%) en cours de suppression, mais qui fait l'objet d'un système de compensation par le biais du reversement d'une fraction de la TVA.
 - La fiscalité indirecte (8%) : taxe électricité, droit de place, droits de mutation...
- Les dotations et participations représentent 19 % des produits courants.
- Les produits des services de la commune 15%
- Autres produits : atténuations de charges, travaux en régie...

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

	Total des recettes réelles de fonctionnement RRF (hors cpte 775)	Variation RRF	Recettes réelles de fonctionnement par habitants
2017	22 839 412	4.30 %	1 389
2018	22 850 151	0.05 %	1 366
2019	23 660 317	3.55 %	1 394
2020	23 998 416	1.43 %	1 407
2021	24 226 891	1 %	1 529
2022	25 497 681	5.24%	1 461
2023 (CA provisoire)	27 465 796	7.71%	1 560

Répartition des recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 provisoire	% R Réelle
Impôts et taxes	14 466 729	15 015 571	14 928 675	15 450 728	15 910 882	16 890 116	63.12 %
Dotations et subventions	4 611 190	4 862 306	4 796 064	4 808 876	5 092 655	5 209 682	19.46 %
Autres produits courants	3 229 560	3 191 118	2 929 372	3 444 359	3 874 201	4 065 835	15.19%
Atténuations de charges	122 821	110 027	135 268	80 785	144 756	63 750	0,24%
Total des recettes de gestion courante	22 430 299	23 179 022	22 789 379	23 784 748	25 022 494	26 229 384	
Produits financiers	375 953	375 958	1 127 668	375 946	375 953	375 965	1.42 %
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	43 898	105 337	81 370	66 197	106 136	152 143	0.57%
Total des recettes réelles de fonctionnement	22 850 151	23 660 317	23 998 416	24 226 891	25 467 681	26 757 492	100%
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	1 891 764	531 738	450 476	567 384	576 536	860 447	
Produits des cessions d'immobilisations	764 759	2 139 126	11 800	4 749 239	716 900	2 553 720	
2626Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 506 674	26 331 181	24 460 692	29 993 615	26 798019	30 171 659	



Les contributions directes

Les contributions directes représentent les recettes liées aux 3 taxes ainsi que les dotations de compensation.

Evolution des bases fiscales (selon état 1288)

Contributions directes locales	Base nette habitation	Variation Base TH	Base nette Foncier Bâti	Variation base FB	Base nette Foncier non bâti	Variation base FNB
2018	25 650 103	2.14 %	24 952 591	1.55 %	102 163	-0.57 %
2019	26 677 703	4.01 %	25 729 007	3.11 %	100 451	-1.68 %
2020	27 061 000	1.44 %	26 120 000	1.52 %	101 200	0.75 %
2021	3 238 401*		25 383 063	-2.8%	104 100	+2.9%
2022	3 329 256	2.80%	26 342 993	+3.78%	101 420	-2.6%
2023	3 807 031	14.35 %	28 512 163	+ 8.23	108 600	7.07%

*Résidence secondaire uniquement suite à la réforme sur la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales

Evolution des taux de fiscalité

IMPOSITION_TAUX	Taux - Taxe d'habitation	Taux moyen national Taxe Habitation	Taux - Foncier Bâti	Taux moyen national Foncier Bâti	Taux - Foncier non Bâti	Taux moyen national Foncier non Bâti
2018	19.69 %	24.67%	13.55 %	21.48%	59.11 %	53.75 %
2019	19.69 %	24.70%	13.55 %	21.88%	59.11 %	53.86 %
2020	19.69 %	24.69%	13.55 %	21.91%	59.11 %	53.92 %
2021	19.69 %	24.44%	25.58%	37.73%	59.11 %	54.30%
2022	19.69 %	24.54%	25.58%	38.29%	59.11%	54.62%
2023	19.69 %		25.58%		59.11%	

*A partir de 2021, le taux de Foncier Bâti suite à la réforme de la taxe d'habitation intègre celui du Conseil Départemental à savoir 12.03%

Les taux de fiscalité de la commune sont stables depuis 2016 et inférieurs au taux moyen nationaux pour la TH et le foncier bâti.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant
2018	2 267 459	-0.72 %	136
2019	2 192 715	-3.3 %	133
2020	2 169 701	-1.05 %	131
2021	2 167 906	-0.01%	127
2022	2 158 354	-0.44%	124
2023	2 171 694	0.61%	123

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'Etat et distribué aux collectivités locales.

Depuis 2015 la DGF a baissé de 29.1%, résultat de la politique de contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Depuis 2018 la chute s'est stabilisée mais le reversement de cette dotation évolue : elle est répartie en fonction de la réalité de chaque collectivité. La redistribution varie en fonction de ces différentes composantes. Ainsi la revalorisation des concours de l'Etat porte principalement sur les composantes DSR et DSU (dotation de solidarité rurale et dotation

de solidarité urbaine) de la DGF, qui ont pour objectif d'asseoir un mécanisme de péréquation mais dont, malheureusement, la commune de Sallanches n'est pas attributaire.

Les autres produits de la collectivité (chapitre 70 et 75)

Le chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services

Ces recettes représentent la part financée par les usagers des différents services de la commune.

Leur dynamisme témoigne de l'attractivité des services communaux.

Ces recettes ont évolué de près de 55% depuis 2017 notamment depuis 2021 avec l'ouverture du centre aquatique et du château des Rubins – Observatoire des Alpes)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	% chapitre 70
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	761 230	775 239	522 239	722 659	755 786	746 769	28%
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	516 744	552 900	509 584	614 467	502 533	616 736	24%
7022 - Coupes de bois	2 349	15 880	257 019	77 743	60 711	54 178	2%
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	218 428	311 064	171 608	215 590	315 302	362 500	14%
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	46 869	61 713	45 974	48 481	73 838	58 352	2%
Autres dont redevances à caractère sportif	141 546	141 864	92 115	421 249	827 046	786 822	30%
TOTAL	1 687 166	1 858 661	1 598 539	2 100 189	2 535 216	2 625 357	100%

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courant

Ces recettes sont relativement stables depuis 2018. Elles sont le fruit de la gestion du patrimoine communal.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	% chapitre75
7562 - Régies dotées de la personnalité morale	1 000 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	59,7%
752 - Revenus des immeubles	515 127	485 618	489 254	517 747	500 301	507 571	37,4%
75813- Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	11 721	28 046	34 686	13 036	24 794	21 788	1,9%
Autres	15 547	18 793	6 893	13 387	13 889	111 120	1,0%
TOTAL	1 542 394	1 332 457	1 330 833	1 344 170	1 338 984	1 440 479	100%

2. L'investissement

a. Les charges d'investissement

De 2018 à 2023 la commune de Sallanches a investi **63 534 K€** soit en moyenne **10 589 K€** par an

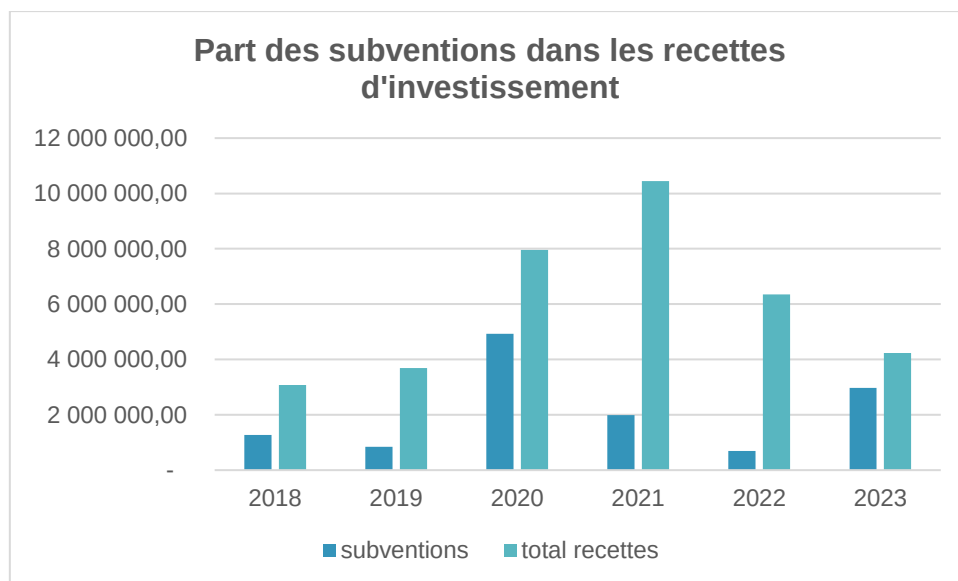
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	% total dépenses investissement
Dépenses d'équipement brut	11 491 880	16 240 047	15 134 356	4 476 178	6 677 773	9 513 896	57%
Dépenses financières d'investissement	460 462	68 211	68 211	204 706	68 900	3 606 345 *	22%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	11 952 342	16 308 258	15 202 567	4 680 884	6 746 673	13 120 241	79%
Remboursement de capital	2 056 362	2 093 213	2 126 988	2 354 746	2 458 881	2 533 987	15 %
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	5 452 182	531 738	450 476	567 384	576 536	906 279	6%
Déficit d'investissement reporté	0	0	5 120 669	4 524 534	0		0%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 460 886	18 933 208	22 900 700	12 127 368	9 782 090	16 560 507	100%

A noter sur l'exercice 2023 la commune a versé une subvention d'équipement (dépenses financières d'investissement) au budget annexe du parking pour permettre le rachat cet équipement par le budget annexe « Parking » au budget principal.

b. Le financement des investissements réalisés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	% recettes investissement
Dotations et subventions	2 900 222	3 679 384	7 938 750	10 113 628	6 289 271	4 212 427	22 %
Réduction réelle des dépenses d'investissement	162 627	2 445	14 874	332 682	56 877	17 015	1%
Autres recettes réelles d'investissement	10 000	10 762	0	0	0	0	0 %
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	3 072 849	3 692 591	7 953 624	10 446 310	6 346 148	4 229 442	23%
Recettes liées à l'emprunt	4 002 372	2 053	4 004 876	1 999	4 001 055	3 911	0%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	9 559 404	3 405 704	1 411 298	3 747 005	2 170 650	4 222 694	2 %
Excédent d'investissement reporté	6 063 541	5 218 685	0	0	4 507 925	7 064 157	35 %
Excédent capitalisé 1068	1 981 404	1 493 507	5 006 368	2 439 827	4 226 078	4 010 486	21%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 679 571	13 812 539	18 376 166	16 635 142	21 251 856	19 530 690	100 %

La part du montant des subventions évolue en fonction du cycle des opérations d'investissement.



L'appréciation de la situation financière de la commune

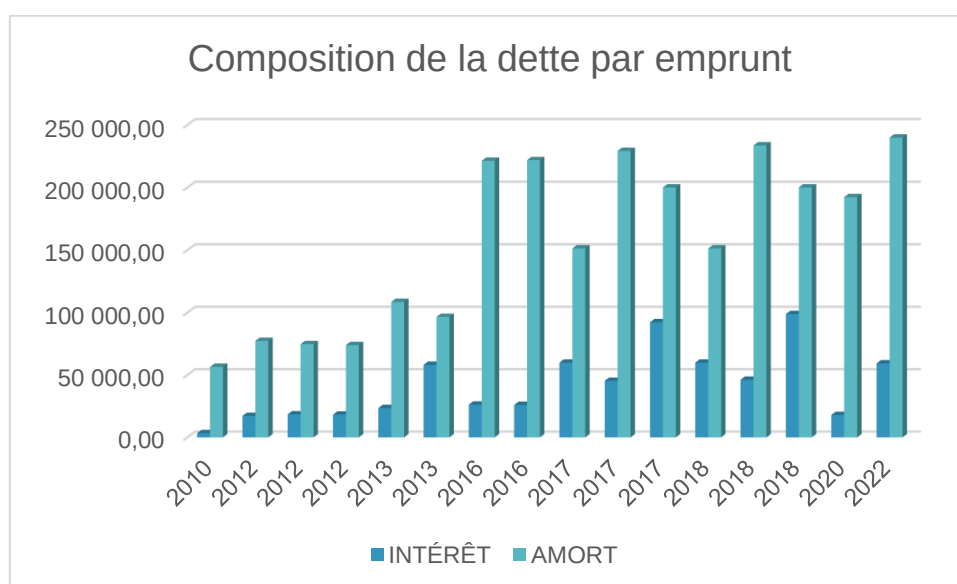
1. L'analyse de l'endettement de la commune

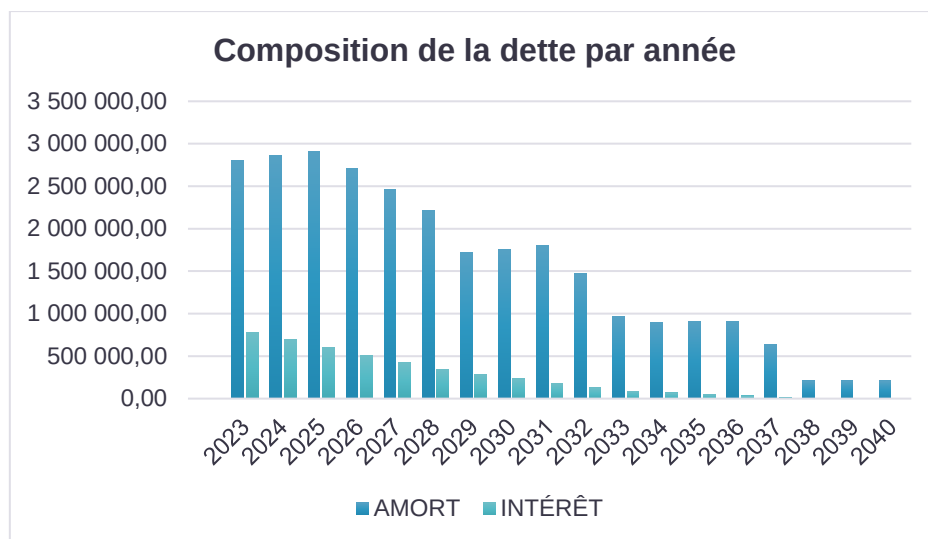
L'encours de dette de la Collectivité au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 24 662 478 €.

Au 1^{er} janvier 2024, après amortissement des échéances, l'encours de la dette s'élève à 22 133 622 €.

Le taux moyen payé est de 2.72% et la durée de vie résiduelle est de 10 ans et 11 mois.

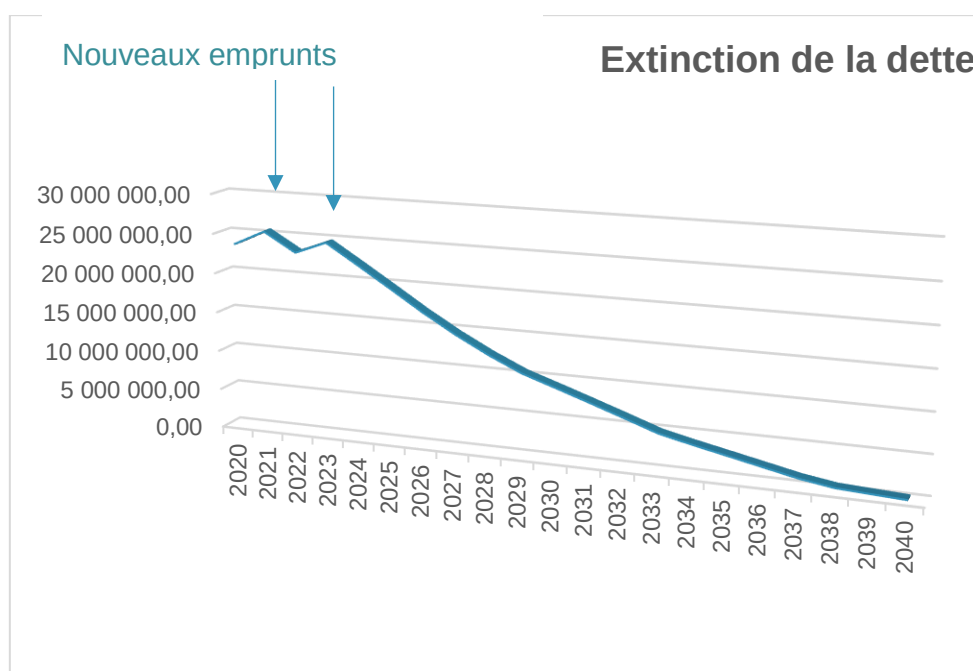
ANNÉE RÉALISATION	DURÉE EN ANNÉES	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2023	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2010	15	2,48	T	01/11/2010	750 000,00	158 919,00	3 390,37	56 552,55	59 942,92
2012	15	5,01	T	15/07/2012	1 000 000,00	379 680,84	17 197,77	77 333,23	94 531,00
2012	15	4,51	A	01/02/2013	1 000 000,00	408 934,61	18 442,95	74 734,88	93 177,83
2012	15	4,51	A	01/02/2013	990 000,00	404 845,17	18 258,52	73 987,54	92 246,06
2013	15	3,89	T	01/08/2013	1 500 000,00	651 732,15	23 475,98	108 539,90	132 015,88
2013	20	4,78	T	25/09/2013	2 000 000,00	1 273 915,49	58 113,36	96 562,04	154 675,40
2016	10	3,38	A	01/07/2017	2 131 598,47	806 432,27	26 246,01	221 356,55	247 602,56
2016	10	3,22	A	01/09/2017	2 136 598,50	808 432,34	25 983,24	221 856,54	247 839,78
2017	15	3,30	A	01/12/2017	2 610 602,11	1 817 180,24	59 878,61	151 354,66	211 233,27
2017	11	3,30	A	01/12/2017	2 750 000,00	1 374 999,98	45 308,16	229 166,67	274 474,83
2017	19	3,30	A	01/12/2017	4 000 000,00	2 800 000,00	92 263,89	200 000,00	292 263,89
2018	14	3,30	A	01/12/2018	2 490 984,33	1 817 180,27	59 878,61	151 354,66	211 233,27
2018	10	3,30	A	01/12/2018	2 570 000,00	1 401 818,20	46 191,86	233 636,36	279 828,22
2018	19	3,30	A	01/12/2018	4 000 000,00	3 000 000,00	98 854,17	200 000,00	298 854,17
2020	20	0,51	T	25/03/2021	4 000 000,00	3 617 798,66	17 973,84	192 317,68	210 291,52
2022	15	1,55	T	06/10/2022	4 000 000,00	3 940 609,46	59 304,64	239 857,52	299 162,16
					37 929 783,41	24 662 478,68	670 761,98	2 528 610,78	3 199 372,76





Evolution encours de la dette

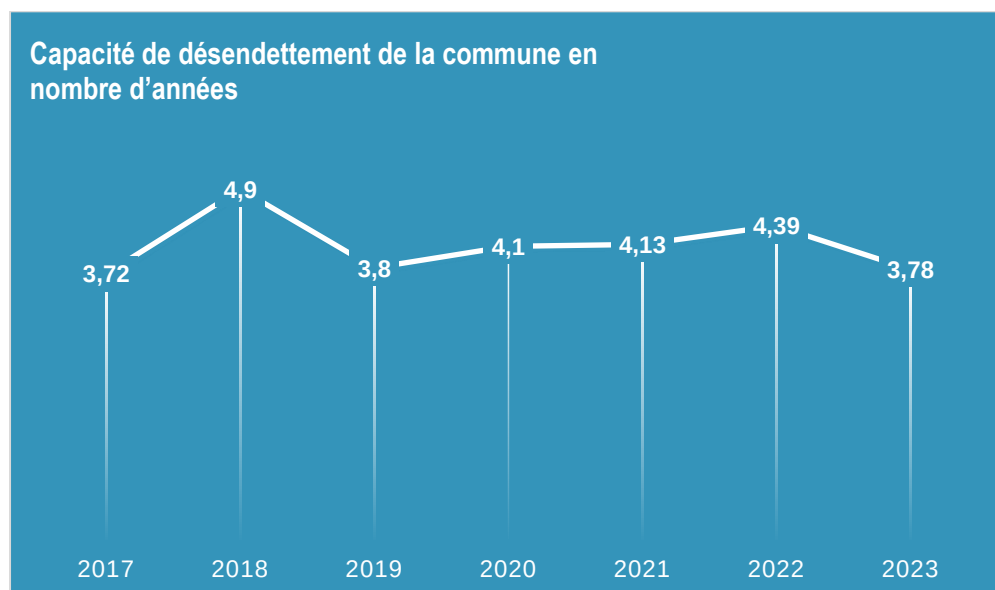
ENCOURS_DETTE	Dette au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2018	25 685 550	21.33 %	4 000 000	1 536	880
2019	23 597 848	-8.13 %	0	1 429	865
2020	25 472 662	7.94 %	4 000 000	1 534	865
2021	23 118 078	-9.2%	0	1 400	864
2022	24 662 478	+6.7%	4 000 000	1 413	816
2023	22 133 622	-10.25%		1 257	



La capacité de désendettement de la commune de Sallanches

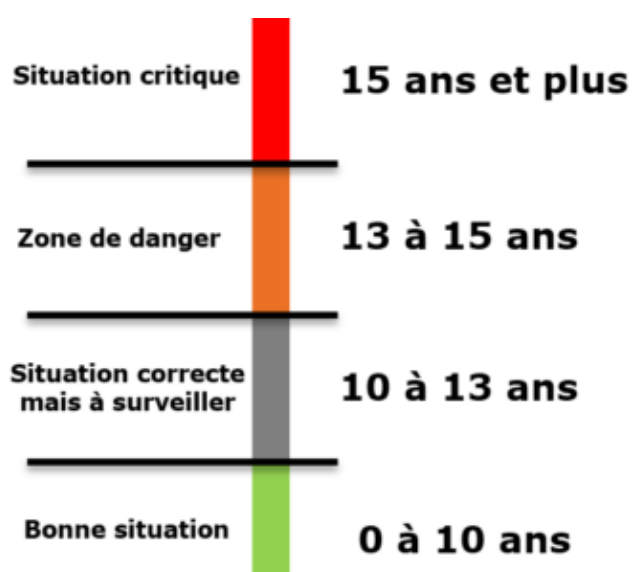
A Sallanches la capacité de désendettement de la commune est estimée à 3.78 années.

Ce signifie que si la commune devait mobiliser toute son épargne brute pour rembourser l'ensemble de sa dette cela prendrait un peu moins **de 4 ans**.



En nombre d'années

Ci-dessous analyse du ratio de la dette :



Situation de la commune de Sallanches

Les résultats provisoires de l'exercice 2023:

Résultats 2023 Provisoires	
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+ 4 937 122 €
Résultat de la section d'investissement – Déficit	- 4 093 974€
Résultat global de l'exercice - Excédent	+ 843 148 €
Résultat reporté exercice antérieur-Excédent	+ 7 064 157 €
Résultat global de clôture-Excédent	+ 7 907 304€
Solde déficitaire des restes à réaliser (à préciser)	- 2 254 716 €
Résultat excédentaire après financement des restes à réaliser	+ 5 652 588 €

Ce résultat constitue une réserve qui permettra de financer une partie des investissements ultérieurs.

2. La construction et l'analyse des soldes intermédiaires de gestion

Définitions des différentes épargnes

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- ✓ Un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- ✓ Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

Analyse	2018	2019	2020	2021	2022	2023 avec intégration parking	2023 sans intégration parking
Epargne de gestion	6 382 052 €	6 872 588 €	6 959 290 €	5 621 030 €	5 495 366 €	5 856 920 €	5 856 920 €
Epargne brute	5 236 832 €	6 204 045 €	6 217 993 €	4 597 052 €	5 613 873 €	8 270 355 €	5 840 355 €
Epargne Disponible	3 190 470 €	4 120 832 €	4 091 005 €	2 242 306 €	3 158 385 €	5 690 155 €	3 260 155 €

Il convient de neutraliser en 2023 l'opération exceptionnelle du transfert (vente) du parking Cœur de ville du budget principal au budget annexe pour un montant de 2 550 k€ et ce pour une analyse plus objectif.

Enfin, à noter qu'à fin 2023 la situation de la commune de Sallanches est plutôt saine. L'épargne brute permet de couvrir le remboursement des emprunts et d'assurer le financement d'une partie des investissements.

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Présentation des principales orientations 2024– Budget général

1. Perspectives en matière de fonctionnement

a. Le cadrage des charges de fonctionnement

Un travail d'analyse « macro-budgétaire » a été réalisé avec les services afin de dégager les premières tendances pour 2024.

Cet exercice de prévision s'attache à prendre en compte le contexte économique de l'année 2024.

L'objectif est de contenir l'évolution du budget de fonctionnement sur un niveau de 4% afin de prendre en compte les hausses diverses et de maintenir le niveau de services attendu par les habitants.

22 900 K€ au lieu de 22 000 K€ (hors virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements) c'est le montant proposé pour les dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Proposition 2024: de l'ordre de 13 000 K€ soit une évolution de 9.2 % (Crédits ouverts 2023 budget et DM : 12 004 K€) + 1 046K€

Les dépenses de personnel font l'objet d'une attention particulière en considération de l'impérative nécessité de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. La masse salariale est toutefois très impactée par les évolutions réglementaires dont les collectivités n'ont pas la maîtrise et qu'elles se doivent d'appliquer.

Il est à noter que la commune de Sallanches dispose de nombreux services gérés en régie donc nécessitant du personnel.

Dans ce contexte, pour 2024, les dépenses de personnel sont amenées à évoluer d'un peu plus de 9%

Ces évolutions se déclinent de la manière suivante :

○ Les mesures gouvernementales en faveur de la revalorisation des salaires dans la fonction publique :

- ✓ Revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 de 1, 5% à prévoir sur une année pleine soit 36 400€
- ✓ Attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 sur tous les indices de rémunération soit 160 600€
Ces deux mesures calculées en année complète se chiffrent à **197 000€**
- ✓ Hausse du smic au 1^{er} janvier 2024 environ 10 000€
- ✓ Attribution de l'indemnité de résidence 3% du traitement brut à tous les agents de la collectivité soit **197 200€**.

Ces mesures imposées par l'Etat représentent à elles seules 404 200€ soit 40% de la hausse budgétaire.

Les mesures de la municipalité en faveur de son personnel

- Le réajustement du régime indemnitaire pour certains agents proposés en 2023 et chiffré en année pleine soit **129 000€**.
- Le tuilage de poste (départs en retraite, remplacement longue maladie) : **124 000 €**
- La hausse de la prime d'assurance +6 600€ (71 550€ au lieu de 64 950€).
- Une enveloppe destinée au versement de la prime vie chère soumis à l'arbitrage : **80 000€**.
- Le reste constitue la part Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issue du déroulement de carrières des agents qui représente une évolution annuelle de la masse salariale d'environ **252 000 €**.

En contrepartie des dépenses du personnel, il convient de souligner que cette augmentation est compensée pour partie par des modalités de financement ou atténuations de charges à hauteur de 155K€ et réparties comme suit :

- Remboursement d'un agent en décharge syndicale : 60 500 €
- Remboursement des indemnités journalières : 50 000 €

La commune perçoit également une subvention de fonctionnement pour le financement du poste suivant :

- Chef de projet « Petites Villes de Demain » 34 000 €
- Remboursement d'un contrat parcours emploi compétences 10 000€

Eléments statistiques sur les ressources humaines (au 31/12/2023)

A noter que ce tableau ne recense pas les postes saisonniers qui font l'objet d'une création et suppression en cours d'année soit environ 10 postes à temps complet.

Postes créés : 319

	Temps complets	Temps non complets	Total	%
Titulaires	172	18	190	60%
Non titulaires	80	49	129	40%

Postes pourvus : 313

	Temps complets	Temps non complets	Total	%
Titulaires	171	18	189	60 %
Non titulaires	80	44	124	40%

- Les agents sont répartis dans les 3 catégories de la fonction publique de la manière suivante :
- 69% d'agents de catégorie C
- 21% d'agents de catégorie B
- 10% d'agents de catégorie A

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Proposition 2024 : 6 575 K€ soit une évolution de 1.3 % (Crédits 2023 : 6 490 K€) 85 K€

La commune s'est attachée à provisionner les charges de gestion courante au plus près des dépenses réelles. Même si l'inflation devrait se stabiliser, certains postes seront à la hausse. C'est le cas des dépenses d'électricité du fait du renouvellement des contrats avec la régie électrique.

Par ailleurs les prestations de services subissent de plein fouet la hausse généralisée des salaires, hausse qui se répercute sur les prix des prestations.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Proposition 2024: environ 2 080k€ soit une baisse de 134k€ soit 6 % (Crédits 2023 : 2 214 K€)

Il est proposé de maintenir l'enveloppe financière à destination des associations à hauteur de 980 k€.

La diminution présentée résulte de :

- La baisse de la participation au budget annexe « parkings » de 70 K€ consécutive notamment à la révision des tarifs et la reprise du résultat 2023
- La participation de la commune de Sallanches à l'opération Maison Bouvier (construction de logements sociaux) par le versement d'une subvention de 92 K€ au profit d'Halpades. Cette dépense a été enregistrée en 2023 et donc n'est pas reconduite en 2024 s'agissant d'un versement unique issu de la mise en œuvre du PLH en lien avec la CCPMB.

La participation au SDIS continue sa progression +4% (+27 k€).

Les frais financiers (chapitre 66) :

Proposition 2024 : 573 K€ soit une diminution de 16.5% (Crédits 2022 : 668 K€) - 94 K€

L'évolution de ces dépenses est en lien avec le remboursement de la dette. Les intérêts diminuent en fonction du remboursement en capital de la dette. La commune bénéficie d'un taux moyen particulièrement intéressant et ce malgré un emprunt contractualisé en 2022.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Proposition 2024 : 1 000 € soit une diminution de 500 € 33 % (Crédits 2023 : 1 500 €)

A ce stade aucune dépense exceptionnelle importante n'est à provisionner ; une enveloppe est toutefois prévue en cas de besoin.

Atténuation de produits (Chapitre 014)

Proposition 2024 : 620 K€ : crédits en baisse de 12% (74 K€) par rapport au budget 2023 694 K€

Ce chapitre enregistre le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui est un dispositif de péréquation ayant pour objectif de réduire les écarts de richesses entre les territoires.

La ville de Sallanches supportera un prélèvement au titre du FPIC de l'ordre de 620 K€ en 2024. La charge de la diminution est portée par la communauté de communes qui par ce biais prend en charge les frais liés à la réalisation des cartes d'identité et passeports portés par certaines communes du territoire intercommunal soit 49 500 €.

b. L'évaluation des recettes de fonctionnement

Proposition 2024 : 26 604 K€ (hors crédits écritures de travaux en régie) soit une évolution de 3.35% par rapport aux crédits 2023 (25 742 K€) soit 862 K€.

Les impôts et taxes (Chapitre 73)

Principale source de financement, la fiscalité et les différentes taxes représentent plus de 60% des recettes réelles de fonctionnement

Proposition 2024 : 17 246 K€ soit une évolution de 5.7% (Crédits 2023 : 16 317 K€) soit + 939 K€.

Objectif 2024 : La ville ne prévoit pas d'augmentation de ses taux pour l'année 2024

La ville ne prévoit pas d'augmentation de ses taux pour l'année 2024. En revanche la commune a délibéré en 2023 pour augmenter de 30 % le produit de la taxe d'habitation supportée par les résidences secondaires. Le produit attendu pour cette revalorisation est de l'ordre de 225K€.

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
19.69%	25,58%	59,11%
Depuis 2021, le taux voté ne s'applique plus que sur les résidences secondaires et les biens divers	En 2021, le taux de Foncier Bâti suite à la réforme de la taxe d'habitation intègre celui du Conseil Départemental à savoir 12.03%	

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (autrement dit des « bases d'imposition ») ne figure plus dans la loi de finances depuis 2018, il relève désormais de l'application d'une formule tenant compte des indices de prix à la consommation des mois de novembre N-1 et N-2. Compte tenu de l'inflation encore importante, pour l'exercice 2023 le coefficient de revalorisation retenu est de **3.90%**.

Depuis la réforme de la fiscalité locale entraînant la suppression de la taxe d'habitation la commune perçoit une allocation compensatrice calculée à partir d'un coefficient correcteur qui a pour objectif de corriger la perte de ressources liée à cette suppression.

Données	Valeur définitive
Coefficient correcteur	1,310448
Produit de TFPB de 2023	7 295 307
Taux de TFPB de 2020 (commune et département)	25,58%
Taux de TFPB de 2023	25,58 %
Effet* du coefficient correcteur de 2023	2 360 254

Une première estimation des ressources fiscales de la collectivité est basée sur les éléments suivants :

- La réforme de la fiscalité locale repose sur un mécanisme de garanties. Par prudence, elles sont estimées à stricte équivalence (produit issu du coefficient correcteur + compensations fiscales) de celles obtenues en 2023 :

	Montant taxe 2023	Prévisions 2024
Allocation de TFPB pour les établissements industriels	307 430	307 430
Effet du coefficient correcteur de 2021 – compensation fiscale	2 360 254	2 360 254

- L'estimation ne prend pas en compte les nouvelles constructions qui constitue pour la commune une réserve éventuelle. En revanche, elle s'établit sur la base de la revalorisation retenue de 3.9 %.

	Montant taxe 2023	Prévisions 2024
Taxe habitation (Résidences secondaires)	749 406	1 012 609* Hausse du taux
Taxe foncière – Propriétés bâties	7 295 307	7 577 854
Taxe foncière – Propriétés non bâties	64 193	66 6994

- Concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE) les bases sont également revalorisées à 3.9%.
- La loi de finances 2023 prévoyait la suppression de la CVAE avec une compensation des collectivités par une fraction de la TVA tout en y intégrant un dynamisme dans cette recette En 2023 cette suppression ne s'est faite que partiellement avec pour objectif de se poursuivre en 2024.

	Montant taxe 2023	Prévisions 2024
CVAE – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 521 456	1 500 000
CFE - Cotisation foncière des entreprises	1 974 574	2 053 820

Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte) :

En plus de la fiscalité directe, la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale. Les prévisions pour 2024 à ce stade sont les suivantes :

- Les droits de mutation : 750 000€ en 2024 pour 1 036 035 € en 2023.

Ces recettes comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçues lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire pour une opération effectuée à titre onéreux. Entre 2022 et 2023 la municipalité a enregistré une baisse de ces recettes d'environ 200 000€. La raréfaction de l'obtention des crédits pour les ménages nous conduit à observer une grande prudence sur ce poste en prévoyant un recul de ces recettes.

Synthèse des autres taxes :

	Montant taxe 2023	Prévisions 2024
TASCOM – Taxe sur les surfaces commerciales	463 804	450 000
FNGIR – Fonds national Garantie Individuel Ressources	633 670	633 670
IFER – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	71 228	72 000
TICFE - Taxe sur l'électricité *	393 482	400 000
TAXE sur les pylônes	25 200	25 000

*A noter que la taxe sur l'électricité a fait l'objet d'une réforme en 2023 sans impact financier.

Les dotations et compensations (chapitre 74) :

Proposition 2024 : 4 907 K€ légère diminution - (Crédits 2023 : 4 965 K€)

Notre collectivité doit s'adapter à la contraction des concours financiers de l'État. Même si ces dernières années ils se sont stabilisés après une période de réductions importantes, chaque année la commune enregistre une légère diminution.

La dotation globale de fonctionnement est maintenue quasiment au même niveau que 2023.

	DGF	
2015	3 059 309	
2023	2 171 694	
Prévision 2024	2 170 000	

Les allocations compensatrices (TH, TP, FB) seront stables par rapport à celles perçues en 2023.

	Montant taxe 2023	Prévisions 2024
DCRTP – Dotation compensation de la réforme de TP	313 180	313 000
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	422 314	250 000*
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	270 685	270 000

*A noter que la suppression de la CVAE entraine de fait la suppression des compensations liées à cette cotisation.
L'écart se retrouve dans la compensation globale de la CVAE.

Les produits des services et de gestion (chapitre 70) :

Proposition 2024 : 2 616 K€ soit une évolution d'environ 4.6 % (Crédits 2023 : 2 500 K€) + 116 K€

Le produit des services, des domaines et de gestion courante sont maintenus dans une dynamique notamment au regard des réalisations de l'exercice précédent.

Certains tarifs ont fait l'objet d'une augmentation en lien avec les différentes hausses supportées par la commune.

La bonne fréquentation des services contribue également aux prévisions proposées.

	Réalisé 2023	Prévisions 2024
Vente de produits et prestations de services	2 625 356	2 616 420

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Proposition 2024 : 1 372 K€ soit une diminution de 3.7 % (Crédits 2023 : 1 425 K€) - 53 K€

La subvention versée par la Régie Gaz et Electricité est identique à l'année dernière : 800 K€

Le reste de ces recettes concerne la gestion du patrimoine communal et dépend donc son usage.

2. Synthèse des objectifs 2024 de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement	Dépenses 27 151 K€		Recettes 27 151 K€	
	Charges à caractère générale	6 575 K€	Produits des services	2 616 K€
	Charges de personnel	13 050 K€	Impôts et taxes	17 306 K€
	Autres charges de gestion courante	2 072 K€ *	Dotation et participations	4 862 K€
	Atténuation de produits	620 K€	Autres produits de gestion courante	1 372 K€
	Charges exceptionnelles, Provisions et Dépenses imprévues	1 K€	Atténuation de charges	60 K€
	Intérêts de la dette	573 K€	Produits financiers	375 K€
	Autofinancement et Amortissements	4 260 K€	Produits exceptionnels et virement entre section	560 K€

* hypothèse haute

A l'autofinancement et aux amortissements (4 260 k€) se rajoute le résultat de clôture de la section de l'exercice précédent **843 K€**

Par ailleurs la commune dispose d'un excédent de résultat reporté d'un montant de **7 064 K€** qu'il convient d'ajouter aux résultats provisoires de 2023.

A ce montant il convient de déduire le solde déficitaire des restes à réaliser 2023, **2 255 K€** soit un résultat reporté après financement des restes à réaliser de **5 653 k€**.

Ainsi la commune dispose pour 2024 de 9 913 K€ au titre de l'autofinancement et de la reprise des résultats.

Pour mémoire en 2023 il était **12 936 K€**.

3. Perspectives en matière d'investissement

Comme chaque année, le programme d'investissement se répartie en :

- Investissement courant et réhabilitation des bâtiments dans le cadre de l'entretien de son patrimoine
- Projets de développement d'équipements et de grandes réhabilitations.

La recherche de financements extérieurs est une constante auprès de l'ensemble des partenaires : Etat, Région, département...

a. Le cadrage des charges d'investissement

Proposition 2024 : 18 880 K€ de crédits totaux d'investissement (hors restes à réaliser 2023), crédits qui traduisent la poursuite du rythme d'investissement 2023 (18 367K€)

La municipalité poursuit son programme d'investissement ambitieux aux service des habitants.

Les dépenses d'équipement devraient se situer autour des **15 000 k€** avec la concrétisation de travaux en cours de réalisation mais aussi de nouveaux investissements résultant du programme.

Détail des principales enveloppes d'investissement et programmes d'équipements



Quelques opérations significatives à inscrire au BP2024 :

- Ecole de musique, de danse et de théâtre : **3 037 872 €**
- Site des Ilettes / passerelle : **1 300 000€**
- Réaménagement Avenue de Saint-Martin : **504 000 €**
- Voies vertes : Cancellieri et Bourg Saint Martin : **886 000 € et 30 000€**
- Cœur de ville – Place Charles Albert : **2 500 000€**
- Programme annuel de voirie (revêtement, signalisation, marquage): **627 000 €**
- Rénovation énergétique et toiture espace d'animation : **643 000€**
- Travaux écoles : **333 200 €**
- Gymnase de Cayenne éclairage : **414 000 €**
- Vestiaires du Rugby: **500 000 €**
- Piste d'athlétisme : **1 000 000 €**
- Aire de jeux inclusive : **607 000 €**
- Poursuite étude + reprise réseaux château de la Frasse : **230 000 €**
- Pôle d'échange multimodal étude AVP : **294 000 €**
- Travaux logement gendarmerie: **116 000 €**
- Sécurité informatique : **405 000€**
- Vidéo protection : **120 000€**

Il convient également d'ajouter à ces dépenses :

- La comptabilisation des travaux en régie : **500 K€**
- Le remboursement des emprunts : **2 577 K€**
- Le remboursement de taxe TLE : **80 K€**

Un total de dépenses d'investissement de **18 880 K€**

b. Le cadrage du financement de la section d'investissement

En plus de l'autofinancement dégagé au BP 2024 soit **2 690 K€** et des dotations aux amortissements pour **1 570 K€** les investissements 2024 seront financés par l'affectation des résultats excédentaires de clôture 2023 après financements des restes à réaliser soit **5 653 K€**.

Il conviendra d'ajouter les recettes de la section d'investissement externes pour un montant de **5 702 K€**. Elles comprennent, entre-autre, le FCTVA (**1384 K€**), la taxe d'aménagement (**250 K€**) et le produit des amendes de police (**80K€**).

Sont également prises en compte les subventions d'équipements des différents partenaires pour un montant d'environ **4 000 K€**, subventions ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution ou d'un courrier de notification. D'autres dossiers sont à l'étude. En l'absence de réponse officielle de nos partenaires, ces recettes ne sont pas inscrites au BP2024.

Enfin une cession de patrimoine est inscrite pour un montant de **479 K€**.

A partir de ces éléments, il convient donc de définir le besoin de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses investissement	15 620 K€	Autofinancement / Amortissement	4 260 K€
Travaux en régie	500 K€	Recettes d'investissement	6 181 K€
Remboursement de la dette	2 577 K€	Résultat clôture 2023 après financement des RAR	5 653 K€
Divers	183 K€		
TOTAL	18 880 k€	TOTAL	16 094 k€
Besoin de financement		2 786 k€	

Pour compléter le financement de la section investissement, un emprunt de **2 786 k€** serait nécessaire.

La municipalité poursuit son travail pour affiner ses dépenses et rechercher d'autres recettes.

4. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS 2023 – BUDGET ANNEXE PARKINGS MUNICIPAUX

Ce budget concerne uniquement l'activité « parkings aménagés ». S'agissant d'une activité industrielle et commerciale ce budget est géré en HT. L'individualisation du service du stationnement par la création d'un budget annexe, permet à la collectivité de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service et de suivre l'évolution de sa situation financière.

Ce budget retrace l'activité des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés :

L'exercice 2023 est marqué par :

- La hausse des recettes d'exploitation de +178%, 432 K€ en 2023 contre 243K€ en 2022 liée à la réduction de la gratuité.
- Le transfert comptable du parking Cœur de Ville qui a une incidence financière négative du fait de la TVA - 129 372.53 €

Résultats 2023 Provisoires	
Résultat de la section d'exploitation - Excédent	41 464.65 €
Résultat de la section d'investissement – déficit	- 155 163.76€
Résultat global de l'exercice - Déficit	- 113 699.11 €
Résultat reporté exercice antérieur	213 845.60 €
Résultat global de clôture	100 146.49€
Solde excédentaire des restes à réaliser	30 000 €
Résultat excédentaire après financement des restes à réaliser	+ 130 146.49 €

Pour l'exercice 2024, la section d'exploitation devra prendre en compte la 1ère année d'amortissement du nouveau parking pour un montant de 91 K€.

Une hausse est à prévoir à la fois sur les charges de fonctionnement général (nouveau parking) et les charges de personnel (à l'instar des charges de personnel du budget général).

Les recettes de stationnement quant à elles seront relativement stables (environ 430K€)

Une subvention d'équilibre sera prévue à hauteur de 80K€.

Au niveau des investissements une enveloppe de travaux d'entretien est prévue pour un montant de 30K€ ainsi que du renouvellement de matériel (auto laveuse, photocopieur, caisse...)

A noter que l'encours de la dette pour ce budget est de **2 717 732 €**

5. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS 2024 – BUDGET ANNEXE BOUTIQUE DU CHATEAU



CHÂTEAU DES RUBINS
OBSERVATOIRE
DES ALPES
Sallanches

L'exercice 2023 traduit une année complète d'exploitation de la boutique du château des Rubins.

Cet exercice se clôture par un résultat excédentaire de 14 759 € comprenant un stock de 12 439 €.

Le compte d'exploitation supporte une partie des charges du personnel dédié au fonctionnement de la structure, par une refacturation de la commune.

Pour l'exercice 2024 ce budget s'équilibrera à 31 758 €.